

LA DÉPÊCHE FSE

S'INFORMER POUR AGIR ENSEMBLE !

Laissez-nous enseigner !

Une autonomie professionnelle cadenassée

Une plus grande autonomie professionnelle est nécessaire pour exercer notre expertise pédagogique. Notre autonomie est pourtant étouffée par toute une série de plans d'action et de conventions élaborés par l'établissement, les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation. C'est tout un système de **gestion bureaucratique** axé sur les résultats qui mobilise temps et énergie dans le réseau scolaire. On en vient même, dans certains milieux, à imposer des méthodes pédagogiques, des formations pas toujours liées à nos besoins et à faire pression pour modifier les évaluations ! Et c'est sans parler de l'augmentation de la paperasse, des rapports, des épreuves imposées et de la compilation des résultats détaillés pour les statistiques des conventions de gestion.

Et si l'on nous donnait plutôt du temps, du soutien et de l'autonomie pour enseigner ?



Brisons les cadenas qui briment notre autonomie !

Un **contexte politique** particulier

En 2015, plusieurs décisions politiques risquent de bouleverser la profession enseignante. En plus de la négociation de nos conventions collectives, de la fusion envisagée des commissions scolaires et des politiques d'austérité budgétaire, la modification annoncée de la Loi sur l'instruction publique (LIP) est aussi prévue. C'est cette loi qui prescrit les rôles, les droits, les pouvoirs et les responsabilités des enseignantes et enseignants et des autres acteurs du monde scolaire. Ce sont les diverses modifications à cette loi, depuis les années 2000, qui ont considérablement restreint et cadenassé l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants.

Une autonomie étouffée

À la suite des diverses modifications apportées à la LIP, l'autonomie professionnelle du personnel enseignant doit maintenant s'exercer dans le respect d'un **projet éducatif** réalisé par un **plan de réussite**, qui doit tenir compte d'un **plan stratégique** qui respecte les **orientations ministérielles du gouvernement** et qui sera mis en œuvre par une **convention de partenariat** dont les buts et les objectifs devront être atteints par des mesures dictées dans une **convention de gestion et de réussite éducative**... Ouf !

Les travaux **de la FSE**

La FSE travaille avec acharnement à la valorisation de notre profession, à l'amélioration de nos conditions d'enseignement, et à la défense de notre expertise et de notre autonomie professionnelle. Elle a mené, durant les dernières années, toute une série de consultations et d'enquêtes pour connaître les besoins et les aspirations des enseignantes et enseignants.

C'est forte du point de vue de dizaines de milliers d'entre eux que la FSE réclamera haut et fort :

- Que le **jugement professionnel et l'expertise** des enseignantes et enseignants soient **reconnus** dans la loi et respectés au quotidien dans les écoles et les centres ;
- Que l'on **mette fin à la vision bureaucratique** de l'éducation, à ses inutiles fusions de structures et à ses conventions de gestion. Il faut aider les enseignantes et enseignants à faire progresser les élèves au lieu de se concentrer sur la gestion statistique des résultats ;
- Qu'un **réinvestissement** soit fait pour que l'éducation offerte dans le réseau scolaire public joue pleinement son rôle dans l'épanouissement des personnes et le développement d'une société juste, démocratique et prospère.

LA DÉPÊCHE FSE

RÉDACTION :
SÉBASTIEN BOUCHARD
MISE EN PAGES :
CSQ

La *Dépêche FSE* est le feuillet d'information destiné aux membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement. De format condensé, cet outil traite le plus souvent d'un thème unique. La *Dépêche FSE* est aussi disponible sur le site Web de la FSE.

 **Fédération
des syndicats
de l'enseignement (CSQ)**



fse.qc.net



profmafierte.com



facebook.com/FSECSQ



twitter.com/FSECSQ